

Nature de l'acte : 3.3

DECISION N° 2026_109

Mis en ligne le 15.06.26...
Transmis le 15.06.26...

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU FAUTEUIL DE DESCENTE TOUT TERRAIN CIMGO À L'ASSOCIATION SELAVI

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°6 du Conseil municipal du 27 mars 2026 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire, notamment le 1°) 5°) prévoyant que le Conseil municipal a délégué à M. le Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu le courriel de l'association SELAVI du 12 mai 2026 enregistré le 13 mai 2026 sollicitant l'utilisation du fauteuil de descente tout terrain CIMGO dont la ville de Lourdes est propriétaire, afin de proposer des sorties en faveur des personnes à mobilité réduite dans le cadre de l'activité de l'association,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De mettre à disposition de l'association SELAVI, dont le siège social est situé 24 rue des Pyrénées 65 400 ARGELES-GAZOST, représentée par Mme Gwenaëlle LORGUEILLEUX, Présidente, le fauteuil de descente tout terrain CIMGO appartenant à la ville de Lourdes et entreposé au Pic du Jer,

ARTICLE 2 :

La présente mise à disposition est consentie et acceptée à titre gracieux, à compter du 15 juin 2026 jusqu'au 2 novembre 2026 inclus, correspondant à la date de fermeture saisonnière de l'exploitation du funiculaire et du site du Pic du Jer.

ARTICLE 3 :

De conclure une convention afin de préciser les modalités de la mise à disposition du fauteuil de descente tout terrain CIMGO par la ville de Lourdes à l'association SELAVI.

ARTICLE 4 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte-rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 5 juin 2026



Le Maire,

Thierry LAVIT